

SOUS-PREFECTURE

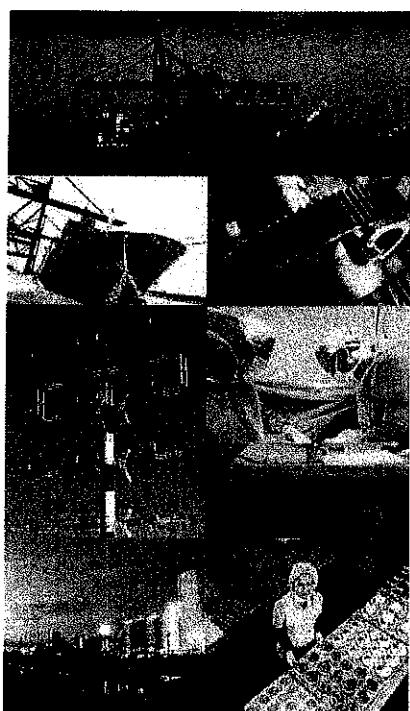
- 9 JAN. 2012

DE VERVINS (Aisne)

**TECNITOL**

Lieu-dit les jardins des fonds  
et le fond d'Effry  
02500 EFFRY

**RESUMES NON TECHNIQUES**



## SOMMAIRE

<b>1 – PRESENTATION.....</b>	<b>3</b>
<b>2 – RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT .....</b>	<b>4</b>
2.1. - INTEGRATION PAYSAGERE DES PROJETS.....	4
2.2. – EAU / SOL.....	4
2.3. - AIR .....	5
2.4. - BRUIT ET VIBRATIONS.....	5
2.5. - DECHETS .....	6
2.6. - TRANSPORT .....	6
2.7. - SANTE .....	7
2.8. - ENERGIE .....	7
2.9. – COUTS FINANCIERS DES MOYENS ET MESURES MIS EN PLACE POUR REDUIRE L'IMPACT DE L'ETABLISSEMENT SUR L'ENVIRONNEMENT.....	8
<b>3 – RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGER.....</b>	<b>9</b>
3.1. – RAPPEL DE L'ACTIVITE DU SITE .....	9
3.2. – RISQUES PRESENTES PAR LES INSTALLATIONS .....	9
<b>REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES SCENARIOS MODELISES.....</b>	<b>12</b>

## 1 – PRESENTATION

TECNITOL est un établissement autorisé à exploiter une installation de tôlerie industrielle sur la commune d'Effry, par l'arrêté préfectoral du 18 décembre 1998.

L'évolution du carnet de commande, et la nécessité d'améliorer l'organisation générale du site a abouti à l'augmentation de la surface de stockage de matières premières constituées principalement de métal.

D'autre part, afin de moderniser ses outils de production, des investissements ont été réalisés dans de nombreux domaines : remplacement d'une cabine de peinture manuelle, mise en place de tables élévatrices, remplacement du matériel obsolète ou plus adapté.

Compte tenu de l'évolution de la réglementation des Installations Classées pour la protection de l'Environnement d'une part, des modifications intervenues sur le site depuis 1998, de l'extension réalisée en 2008 pour augmenter la surface de stockage, des échanges avec les différents services de l'administration, la réalisation d'un dossier complet de demande de régularisation administrative est engagée par TECNITOL.

## **2 – RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT**

### **2.1. - INTEGRATION PAYSAGERE DES PROJETS**

La société TECNITOL développe son activité sur 47 845 m<sup>2</sup> de terrain dont l'affectation est répartie comme suit :

- 11 280 m<sup>2</sup> pour les bâtiments soit 24 % de la surface totale,
- 8 194 m<sup>2</sup> affectés aux voiries et parking soit 17 % de la surface totale,
- 28 371 m<sup>2</sup> espaces verts soit 59 % de la surface totale.

La société TECNITOL a construit en 2008 une extension de 738 m<sup>2</sup> pour accueillir la zone de stockage complémentaire. Il y a toujours plus de 50 % de la surface du site qui est destinés aux espaces verts. Cette nouvelle construction est rattachée aux bâtiments existants. Elle a de ce fait la même hauteur, la même couleur (blanc/ crème) et les mêmes matériaux de construction afin de constituer un ensemble cohérent et harmonieux.

De plus l'extension est située côté Oise par rapport aux bâtiments existants ce qui ne modifie pas l'aspect visuel depuis les habitations les plus proches.

Les abords des bâtiments seront maintenus en état constant de propreté (pas d'envols de matières diverses, poussières,...).

Le site TECNITOL est et sera de façon générale, bien intégré dans son environnement.

### **2.2. – EAU / SOL**

L'établissement TECNITOL est alimenté en eau uniquement par le réseau public d'eau potable de la commune d'EFFRY. Cette eau est utilisée sur le site pour les besoins en eau sanitaire et pour faire l'appoint sur les installations de refroidissements et sur les bains de traitement de surface.

La commune d'EFFRY ne disposant pas d'installations d'assainissement collectives, TECNITOL gère ses rejets sur sa parcelle à l'aide d'équipement autonome. Les bains de traitement de surface, au titre du 30 juin 2006, sont considérés comme des déchets et sont gérés comme tels en étant pris en charge par une société spécialisée.

Les concentrats de la nouvelle installation d'eau osmosée mise en place en 2009 sont rejetés dans le réseau des eaux usées domestiques du site.

Ces nouvelles installations ou extensions n'ont donc pas d'impact sur le milieu naturel.

TECNITOL respecte les dispositions du SDAGE et du PPRI.

### **2.3. - AIR**

Les principales émissions atmosphériques sont liées aux installations de traitement de surface et aux chaînes de peinture poudre (rejets canalisés).

Les rejets atmosphériques de l'installation de traitement de surface respectent les valeurs réglementaires de l'arrêté préfectoral du 18 décembre 1998 et de l'arrêté du 30 juin 2006.

Les cabines de poudrage sont équipées d'un cyclone dépoussiéreur qui permet de récupérer une partie des poudres ne s'étant pas fixée sur le support.

L'établissement TECNITOL ne fait pas l'objet d'émissions d'odeurs particulières gênantes pour le voisinage.

Les rejets atmosphériques issus de l'établissement TECNITOL ont été répertoriés. Ils ne présentent pas de caractéristiques susceptibles de provoquer des impacts significatifs sur l'environnement proche en l'état actuel des connaissances.

### **2.4. - BRUIT ET VIBRATIONS**

Les niveaux sonores mesurés sont conditionnés par l'activité du site, la circulation routière, les bruits de voisinage (chiens), les bruits champêtres et en bruit de fond la rivière Oise.

Les émissions sonores en limite de propriété respectent les prescriptions réglementaires de jour comme de nuit. Cependant les critères d'émergence sonore de nuit ne sont pas respectés.

TECNITOL va étudier la mise en place de mesures compensatoires pour limiter l'impact sur l'environnement sonore, par exemple en améliorant l'enceinte d'insonorisation autour de la poinçonneuse, et en limitant l'utilisation de matériel bruyant durant les heures de nuit.

La mise en place de l'extension n'est pas à l'origine d'émissions sonores supplémentaires pour les populations voisines compte tenu de son implantation. En effet le nouveau bâtiment est situé au sud du site, du côté de l'Oise et séparé des habitations par les bâtiments existants.

## 2.5. - DECHETS

Afin d'optimiser la gestion des déchets des actions sont mises en place sur le site TECNITOL. Elles sont basées notamment sur le retour d'expérience de TECNITOL et sur sa bonne connaissance de leur mode de génération ainsi que sur le suivi régulier des quantités produites. Le tri sélectif est organisé sur le site TECNITOL.

Un certain nombre d'investissements ont été réalisés, et ont pour but la diminution des déchets :

- ⇒ emploi de poudre de « faible épaisseur »
- ⇒ filtration du bain de dégraissant

## 2.6. - TRANSPORT

L'ensemble du trafic lié aux activités de l'établissement TECNITOL (réceptions matières premières et expéditions produits finis) s'effectue par voie routière. Le nombre de véhicules lourds qui transite sur le site est de l'ordre de 15 véhicules par jour. A ce trafic viennent s'ajouter les véhicules légers du personnel, soit un maximum de 86 véhicules/jour.

Le transit des poids lourds lié au site TECNITOL représente une partie négligeable (inférieure à 3 %).

## 2.7. - SANTE

A l'analyse des éléments décrits dans l'étude d'impact, il apparaît que :

- Les produits solides, liquides et gazeux sont stockés sur le site de façon à éviter toute dispersion de ceux-ci vers le milieu air, eaux et sol ;
- Les rejets aqueux le nécessitant, sont prétraités sur le site avant de rejoindre l'Oise. Les installations de prétraitement sont correctement entretenues afin d'éviter tout relargage de pollution dans le milieu récepteur. La qualité des eaux de l'Oise est ainsi préservée ; tout risque pour les pollutions susceptibles de faire usages de ce milieu (*en compatibilité avec la qualité des eaux de l'Oise*) peut ainsi être écarté ;
- Il n'y a pas de populations cibles dans la direction des vents dominants qui seraient susceptibles d'être soumises plus directement aux rejets atmosphériques en provenance du site TECNITOL. Toutefois la qualité des rejets est surveillée périodiquement et des équipements sont mis en place pour limiter les rejets en sortie de cheminée ;
- Les critères d'émergence sonore de nuit ne sont pas respectés mais aucune plainte du voisinage n'a été déposée. On peut donc considéré que l'impact sur la santé des populations voisines n'est pas significative. Toutefois TECNITOL va mettre en place des actions pour diminuer l'émergence en provenance du site, la nuit ;
- L'implantation de l'installation de production d'eau osmosée ou de l'extension ne vient pas modifier la gestion globale du site.

L'analyse conduit à une conclusion d'absence d'impacts significatifs des activités de TECNITOL sur la santé des personnes.

## 2.8. - ENERGIE

La consommation de gaz est stable au cours du temps et est suivie périodiquement, notamment dans le cadre de l'arrêté du 24 décembre 2002 relatif à la déclaration annuelle des émissions polluantes des installations classées soumises à autorisation.

L'entreprise TECNITOL surveille ses consommations d'énergie et établie des ratios afin de détecter les éventuelles dérives de consommation en électricité et en gaz.

## 2.9. – COUTS FINANCIERS DES MOYENS ET MESURES MIS EN PLACE POUR REDUIRE L'IMPACT DE L'ETABLISSEMENT SUR L'ENVIRONNEMENT

Les investissements et mesures mis en place pour réduire l'impact du projet sur l'environnement sont présentés dans le tableau ci-dessous :

### Nature et montant des investissements alloués à la protection de l'environnement

Nature des aménagements	Date de réalisation	Montant budget en k€ HT
Station de production d'eau osmosée	2010	15
Diminution de la consommation de poudre par emploi de poudre « faible épaisseur »	2008	<i>Diminution des déchets</i>
Nouveaux pistolets	2010	
Réduction des températures de cuisson	2008	<i>Diminution des rejets gazeux (CO<sub>2</sub>) et réduction de la consommation gaz</i>
Aspiration de fumées de l'atelier soudure par torches aspirantes	2008	16,5
Aspiration de fumées de l'atelier soudure par tables aspirantes	2008	9
+ 2 stations mobiles	2009	
Aspiration de fumées sur le robot de soudure de l'atelier soudure	2008	31
Cagoules aspirantes		
Remplacement de la cabine de poudrage manuelle	2010	110
Nature des aménagements	Date prévisionnelle de réalisation	Montant budget en k€ HT
Enceinte acoustique sur poinçonneuse	2013	30
Filtration du bain dégraissant	2011	15
Mise en place de 5 vannes de barrage manuelles sur les exutoires d'eaux pluviales	2011	30
Automatisation portes coupe-feu	2012	

### **3 – RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGER**

#### **3.1. – RAPPEL DE L'ACTIVITE DU SITE**

TECNITOL travaille les métaux (tôles acier) pour fabriquer principalement des cases de boîtes aux lettres et des casiers de vestiaires et, en quantité moindre des meubles à plans, des armoires et du mobilier urbain.

On citera les activités suivantes :

- Travail mécanique de tôles acier (perçage, pliage, soudure, poinçonnage, emboutissage, tronçonnage),
- Traitement de surface,
- Application de peinture poudre,

Les risques principaux de l'établissement sont les risques d'incendie, d'explosion et de déversement au niveau des zones où sont stockés et manipulés les différents produits utilisés sur le site. La présente Etude de Dangers permet d'examiner les risques que peuvent présenter les installations et les conséquences possibles sur le voisinage en cas d'accident, de justifier les mesures propres à en réduire la probabilité d'occurrence et les effets et de faire état des moyens de prévention et de protection.

#### **3.2. – RISQUES PRESENTES PAR LES INSTALLATIONS**

Les principaux risques engendrés par l'activité de TECNITOL sont liés essentiellement à la nature des produits stockés. Les risques suivants seront donc retenus :

- Le risque d'incendie,
- le risque d'explosion, lié ou non à l'incendie,
- Le risque de pollution dû à la propagation dans l'eau et le sol de produits nocifs etc.,

On peut également devoir faire face à plusieurs dangers simultanés : à un incendie peuvent être associés un dégagement de fumées toxiques et une pollution du sol par les eaux d'extinction par exemple.

Un inventaire des risques envisageables a été réalisé parallèlement à une étude accidentologique et une analyse des incidents instructifs. L'analyse des risques a été menée en 3 étapes :

- Recueil des éléments relatifs au site, à la description des installations à leur fonctionnement et aux procédures mises en place,
- Analyse préliminaire des risques (APR),
- Cotation des risques.

La synthèse de l'ensemble des dangers identifiés a aboutit aux résultats ci-dessous :

Procédé ou équipement	Dangers envisagés	Source	Retenu pour modélisation
Cabines de peinture poudre	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Explosion</li> <li>➤ Incendie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etude Accidentologique</li> <li>➤ APR</li> </ul>	Oui
Atelier de stockage des peintures en poudre	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Incendie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etude Accidentologique</li> <li>➤ APR</li> </ul>	Oui
Gaz naturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Explosion</li> <li>➤ Incendie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etude Accidentologique</li> <li>➤ APR</li> </ul>	Non
Stockages d'emballages combustibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Incendie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etude Accidentologique</li> <li>➤ APR</li> </ul>	Non
Stockages de déchets combustibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Incendie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etude Accidentologique</li> <li>➤ APR</li> </ul>	Non
Produits de traitement de surface	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Déversement accidentel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etude Accidentologique</li> <li>➤ APR</li> </ul>	Non
Stockages d'huiles	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Déversement accidentel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etude Accidentologique</li> <li>➤ APR</li> </ul>	Non

Ci-après sont présentées les mesures de prévention / protection qui sont prises par TECNITOL pour éviter que survienne toute situation dangereuse.

- Le site TECNITOL est situé au sein d'une zone à l'écart de tout établissement recevant du public et de tout immeuble occupé par des tiers.
- L'ensemble du site est clos par un grillage de 2 m de haut.
- Il est interdit de fumer sur tout le site (affichage).
- L'accès à l'intérieur du site n'est possible qu'aux personnels autorisés ou accompagnés.
- La délivrance d'un «permis de feu» précisant les consignes de sécurité lors de travaux de maintenance nécessitant l'emploi de matériel pouvant créer des points chauds ou des étincelles est obligatoire.
- La délivrance d'un «plan de prévention» signé par un responsable est obligatoire lors de l'intervention de toute entreprise extérieure.
- Les installations électriques sont vérifiées périodiquement par un organisme agréé.
- L'établissement dispose d'un personnel de maintenance-entretien, doté d'un programme de maintenance préventive.
- Les moyens de lutte contre l'incendie sont vérifiés périodiquement par une société spécialisée.
- L'ensemble du site a fait l'objet d'une étude de protection contre les effets de la foudre, les équipements correspondants sont implantés

En plus de ces mesures générales, des mesures spécifiques existent par équipement et par zone à risque. Elles permettent pour le site TECNITOL de maintenir les potentiels effets thermiques ou de surpression pour les scénarios étudiés à l'intérieur des limites de l'établissement.

Afin de représenter la situation étudiée, une représentation cartographique générale des scénarios est insérée à la page suivante.

# Représentation cartographique des scénarios modélisés

TECNITOL, Eiffy



Usine TECNITOL  
Commune d'EFFRY

